

Le suivi des expertises judiciaires

Tribunal de première instance d'Anvers



La création d'un **service responsable du suivi des expertises judiciaires** permet :

- L'amélioration de la qualité des expertises judiciaires
- Une réduction du délai de procédure

Afin de **fournir un avis et des conseils** en matières **technique** ou **médicale**, **des experts** sont régulièrement **consultés** **par les tribunaux**.


Critiquées ces dernières années, les expertises judiciaires ont reçu des plaintes sur :

- Leur durée excessive;
- Leur qualité – pas assez optimale ;
- Le retard qu'elles engendrent dans le bon déroulement des procédures


Un **contrôle** et un **suivi des expertises judiciaires** pour :

- Plus d'efficacité et plus d'uniformité

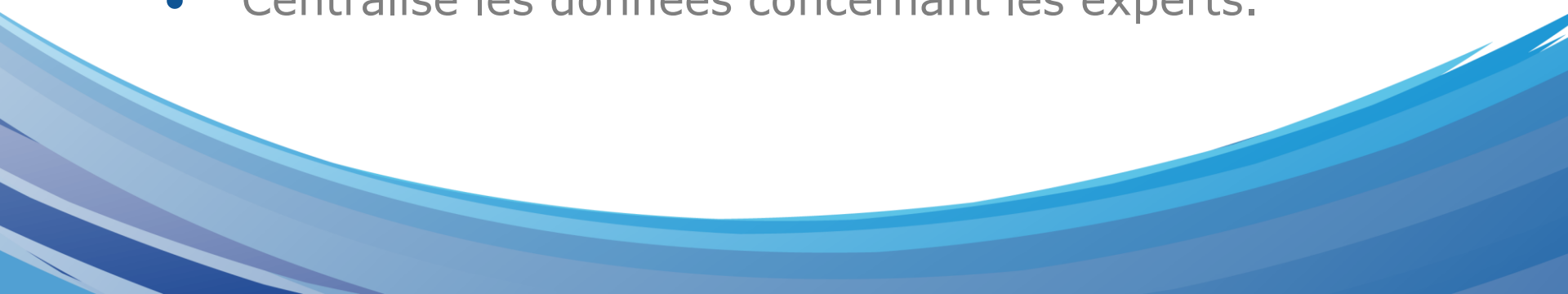
Pour **permettre le bon suivi des expertises judiciaires** :

- Un **scénario** incorporant modèles et exemples de jugement a été développé par une équipe de juges;
 - **Un service spécial, dédié au suivi des expertises judiciaires**, a été créé au sein du greffe;
 - **Un logiciel simplifiant le suivi** a été élaboré.
- 

Le **Service de Suivi des Expertises (SSE)** est composé :

- D'un Juge, en charge du contrôle des expertises;
 - D'un Greffier, apportant son assistance au Juge;
 - De deux membres du personnel du greffe civil.
- 


Au quotidien, le service de suivi des expertises (SSE) :

- Offre un service personnalisé aux experts et aux différentes parties,
 - Traite quotidiennement les courriers/emails concernant les expertises en cours,
 - Contrôle le respect des délais des dépôts de rapports et rappelle les délais si nécessaire,
 - Introduit les données dans le système informatique,
 - Centralise les données concernant les experts.
- 

Bilan constaté au niveau du service de suivi des expertises judiciaires depuis sa création:

- Un suivi plus strict du déroulement des expertises
- Une durée limitée - pas plus de 5 à 7 ans – (pas de dossier perdus de vue),
- Paiement plus rapide des experts et suivi des paiements,
- Uniformité dans la poursuite et les jugements
- Augmentation des affaires en matière de construction devant le Tribunal d'Anvers,
- Satisfaction des experts et des professionnels juridiques,
- Plus de sécurité juridique par rapport aux expertises.

Le service est aujourd'hui devenu :

- Un point d'information pour tous les experts,
 - Un service réputé, démontrant une capacité efficace d'intervention en cas de problèmes (aucune plainte déposée depuis sa création), mais aussi,
 - Un modèle : d'autres tribunaux ont depuis suivi la même initiative.
- 

La suite

Afin d'améliorer encore davantage le résultat de l'initiative, il serait intéressant de :

- Continuer à élaborer le logiciel informatique pour le rendre totalement compatible avec les autres systèmes du greffe,
- Obtenir un compte de consignation et une comptabilité séparée pour ce service.